



SAS LES SABLIÈRES DE BRAM

Lieu-dit Le Pigné
11290 MONTRÉAL

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE JOINTE N°62 – AVIS DES PROPRIÉTAIRES SUR LA REMISE EN ÉTAT DU SITE

(11° du I de l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement)

**Département de l'Aude (11)
Commune de Montréal
Lieux-dits "Le Pigné", "Guilhermis" et "Rigaud"**

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Juillet 2025	Rédaction initiale	Margot PICARD, Chargée d'études, GEOENVIRONNEMENT	Marie-Laure EYQUEM, Directrice d'études, GEOENVIRONNEMENT

Comme démontré au sein de la pièce n°3 « Justificatifs de maîtrise foncière » de la demande d'autorisation environnementale, les parcelles concernées par l'exploitation de la carrière de Montréal par la société Les Sablières de Bram appartiennent à deux propriétaires :

- ✓ M. ALBERTI Marcellin
- ✓ La SAS Les Sablières de Bram

Les parcelles associées à chacun de ces deux propriétaires sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Parcelles concernées par la maîtrise foncière

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface parcelle (m²)	Propriétaire
Montréal	Le Pigné	A	764	4 800	SAS Les Sablières de Bram
		A	1586	19 365	
		A	1853	340	
		A	1855	678	
		A	2132	86 820	
		A	2135	786	
		A	2137	40 528	
		A	2139	51 037	
		A	2232*	2 475	
		A	2235**	8 815	
	Guilhermis	B	38	50 000	Marcellin ALBERTI
		B	39	43 880	
		B	1135	543	SAS Les Sablières de Bram
		B	1136	919	Marcellin ALBERTI
		B	1138	52 443	SAS Les Sablières de Bram
		B	1139	9 594	
		B	1140	19 448	Marcellin ALBERTI
		Parcelle non cadastrée		583	-
	Rigaud	B	47	56 700	Marcellin ALBERTI
		B	49	2 400	
		B	50	107 000	
		B	1122	36 448	
		B	1175	19 014	
SURFACE TOTALE (m²)				614 616	

* La parcelle A 2232 correspond à l'ancienne parcelle 1574p

** La parcelle A 2235 correspond à l'ancienne parcelle 2136p

AVIS DE M. ALBERTI MARCELLIN

ATTESTATION

Avis du propriétaire sur la proposition de remise en état et d'usage futur du site de carrière à l'issue de son exploitation

- Carrière de « Pigné » à MONTRÉAL (11290) -

Je soussigné, Monsieur Marcellin ALBERTI, propriétaire des parcelles listées ci-dessous concernées par le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière aux lieux-dits « Le Pigné », « Guilhermis » et « Rigaud », pétitionné par la société LES SABLIERES DE BRAM,

déclare donner un avis¹ Favorable sur :

- L'état dans lequel devra être remis le site de carrière lors de son arrêt définitif et sur
- L'usage du site à l'issue de son exploitation et de sa remise en état (usages de renaturation et agricole), ...

... tels qu'ils sont prévus par la société LES SABLIERES DE BRAM dans son dossier de demande d'autorisation environnementale et illustré sur les plans ci-joints.

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface parcelle (m²)
Montréal	Guilhermis	B	38	50 000
		B	39	43 880
		B	1136	919
		B	1140	19 448
	Rigaud	B	47	56 700
		B	49	2 400
		B	50	107 000
		B	1122	36 448
		B	1175	19 014
	SURFACE TOTALE (m²)			335 809

Cet avis répond aux obligations de l'article D181-15-2-11° du Code de l'Environnement, modifié par le décret 2022-1588 du 19 décembre 2022 (art.5) pour le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale relevant du 2° de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement :

- 11° « Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation et, en particulier, sur l'usage futur du site, au sens du I de l'article D.556-1 A ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ».

Fait à Bram
Le 1/07/2023

Monsieur Marcellin ALBERTI,

¹ A compléter par l'une des mentions suivantes : favorable / indifférent / défavorable

PLAN DE MASSE PAYSAGER

Projet d'intégration après réhabilitation



Photo aérienne - Carrière avant exploitation

Fait à ... *Gram*

Le: *1/07/2015*

Signature :

Projet d'intégration après réhabilitation

Projet de réaménagement de la carrière de
PATEBEX (Hors périmètre) incluant les
enjeux environnementaux

Maintien et entretien du bassin favorable aux amphibiens

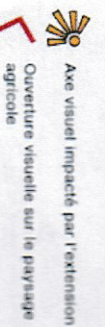
Aménager des zones peu profondes favorables au développement spontané de phragmites

Création d'un plan d'eau avec mise en place d'un réseau de mares (à l'issue de la phase 1) pour favoriser l'avifaune, amphibiens, etc.

Création et préservation de fronts verticaux pour l'avifaune

Création de plages et de zones planes pour préserver l'habitat du petit Gravelot

Préservation des hauts fonds et phragmites pour la biodiversité aquatique et l'avifaune



Création de haies bocagères dès le démarrage de l'exploitation laissant office d'écran visuel et de continuité écologique, composées d'essences en adéquation avec les enjeux faune-flore.

Suppression des merlons temporaires et
réouverture visuelle sur la plaine agricole

Bandes enherbées

- Plantation de haies arbustives pour assurer la continuité écologique

Maintien et création d'un milieu ouvert et d'une friche naturelle / Maintien de fronts favorables au guépier

Aide à la recolonisation végétale :
création et maintien de milieux favorables
à la faune

Création de haies bocagères faisant offices d'écran visuel pour préserver le Domaine de Guillermy lors de l'exploitation.
(secteur 1)

Restitution aux enjeux paysagers de l'Atlas des paysages en continuité avec la ripisylve

Fait à ... *Bruxelles*

Le: 1107/125

Signature:

re:

AVIS DE LA SOCIÉTÉ LES SABLIERES DE BRAM (SDB)

ATTESTATION

Avis du propriétaire sur la proposition de remise en état et d'usage futur du site de carrière à l'issue de son exploitation

- Carrière de « Pigné » à MONTRÉAL (11290) -

Je soussigné, Monsieur Jean Charles MAURI, agissant en qualité de Directeur Général de la S.A.S LES SABLIERES DE BRAM et propriétaire des parcelles listées ci-dessous concernées par le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière aux lieux-dits « Le Pigné », « Guilhermis » et « Rigaud », pétitionné par la société LES SABLIERES DE BRAM,

déclare donner un avis¹ *favorable* sur :

- L'état dans lequel devra être remis le site de carrière lors de son arrêt définitif et sur
- L'usage du site à l'issue de son exploitation et de sa remise en état (usages de renaturation et agricole), ...

... tels qu'ils sont prévus par la société LES SABLIERES DE BRAM dans son dossier de demande d'autorisation environnementale et illustré sur les plans ci-joints.

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface parcelle (m²)
Montréal	Le Pigné	A	764	4 800
		A	1586	19 365
		A	1853	340
		A	1855	678
		A	2132	86 820
		A	2135	786
		A	2137	40 528
		A	2139	51 037
		A	2232	2 475
		A	2235	8 815
	Guilhermis	B	1135	543
		B	1138	52 443
		B	1139	9 594
SURFACE TOTALE (m²)				278 224

¹ À compléter par l'une des mentions suivantes : favorable / indifférent / défavorable

le 25/06/2025


SAS LES SABLIERES DE BRAM
Lieu dit Le Pigné
11290 MONTREAL.
Tél : 04 68 76 10 20
Siret 521 103 507 00021

SABLIERES
DE BRAM

Cet avis répond aux obligations de l'article D181-15-2-11° du Code de l'Environnement, modifié par le décret 2022-1588 du 19 décembre 2022 (art.5) pour le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale relevant du 2° de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement :

- 11° « Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définit de l'installation et, en particulier, sur l'usage futur du site, au sens du I de l'article D.556-1 A ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jour suivant leur saisine par le pétitionnaire ».

Fait à ...*Montreal*...
Le *25/06/2025*

Monsieur Jean Charles MAURI,



SAS LES SABLIERES DE BRAM

Lieu dit Le Pigné
11290 MONTREAL

**SABLIERES
DE BRAM**

Tél : 04 68 76 12 20
Siret 521 103 507 00021

PLAN DE MASSE PAYSAGER

Projet d'intégration après réhabilitation



Photo aérienne - Carrière avant exploitation



Fait à ... *Montreal*

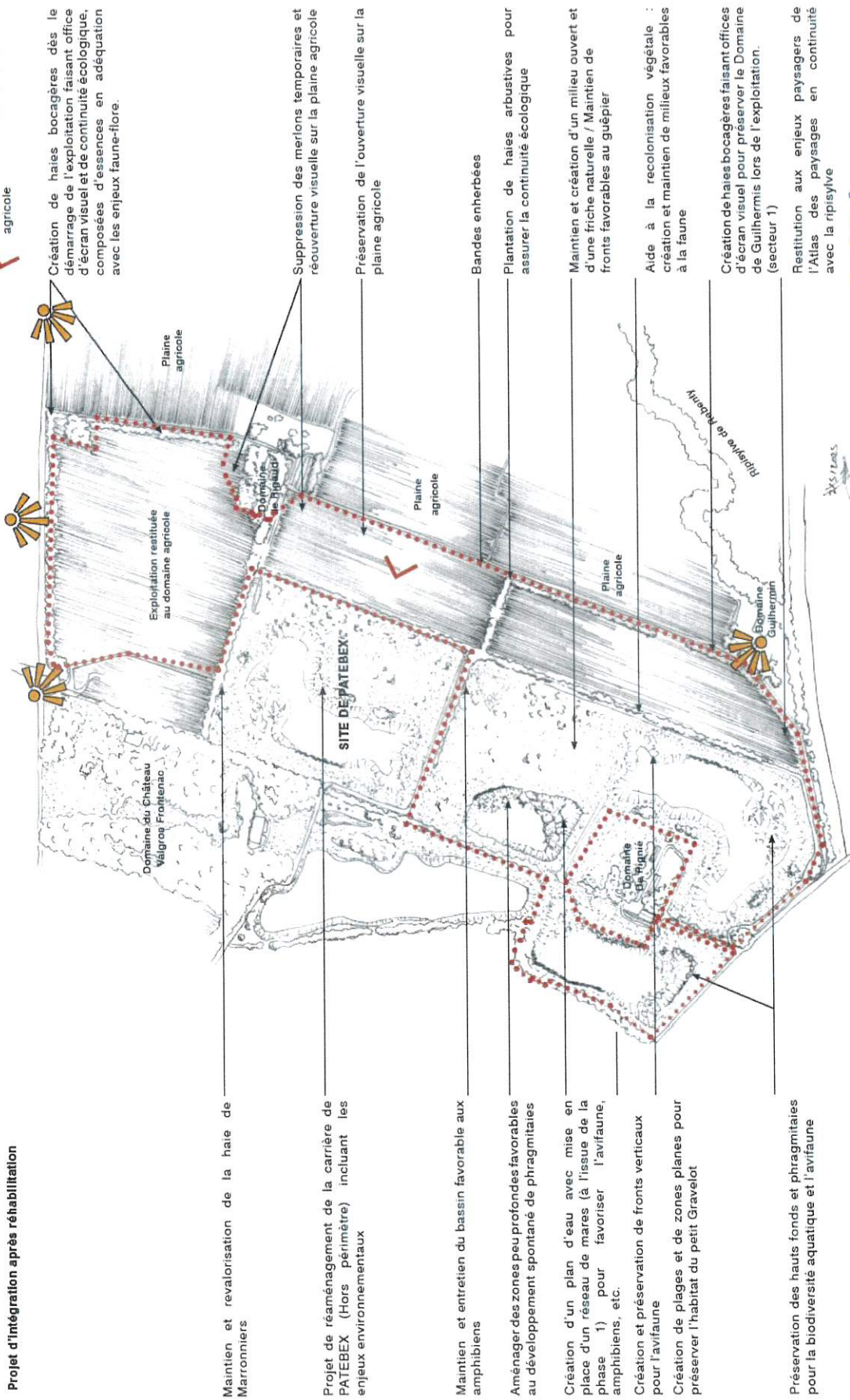
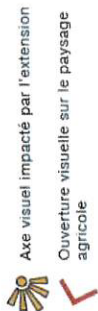
Le : *25062025*

Signature :

[Signature]
SAS LES SABLIERES DE BRAM
Lieu-dit Le Pigné
11290 MONTREAL
SABLIERES Tél : 04 68 76 12 20
DE BRAM Siret 521 103 507 00021

PLAN D'INTENTION PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

Projet d'intégration après réhabilitation



Création de haies bocagères dès le démarrage de l'exploitation faisant office d'écran visuel et de continuité écologique, composées d'essences en adéquation avec les enjeux faune-flore.

Suppression des merlons temporaires et réouverture visuelle sur la plaine agricole

Préservation de l'ouverture visuelle sur la plaine agricole

Bandes enherbées

Plantation de haies arbustives pour assurer la continuité écologique

Maintien et création d'un milieu ouvert et d'une friche naturelle / Maintien de fronts favorables au guépier

Aide à la recolonisation végétale : création et maintien de milieux favorables à la faune

Création de haies bocagères faisant office d'écran visuel pour préserver le Domaine de Guilhermès lors de l'exploitation. (secteur 1)

Restitution aux enjeux paysagers de l'Atlas des paysages en continuité avec la ripisylve

Fait à ... Nanteuil

Le : 25/06/2025

Signature :

SAS LES SABLIÈRES DE BRAM
 Lieu dit Le Pigné
 11200 MONTREAL
 SABLIERES Tél : 04 68 76 13 20
 DE BRAM Siret 521 103 507 00021